

Projet pédagogique

Accueil Eugène D'Hallendre

Année 2022-2023

“l'Art de Vivre”



Direction : Valentin Lefebvre



SOMMAIRE

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

p 3

- 1.1 Lieu et adresse
- 1.2 Organisateur
- 1.3 Modalités d'accès aux accueils
- 1.4 L'équipe d'encadrement
- 1.5 Les horaires
- 1.6 les locaux d'accueil et leur affectation
- 1.7 Le budget pédagogique
- 1.8 Les partenariats : CAF, démarche qualité, les Papillons Blancs

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

p 10

- 2.1 Vie quotidienne
- 2.2 Les activités
- 2.3 Règles de vie
- 2.4 Sécurité
- 2.5 La communication
- 2.6 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

p 14

- 3.1 Le contexte réglementaire
- 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 à 6 ans
- 3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil
- 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
- 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)
- 3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

p 17

- 4.1 Implication et épanouissement personnel et collectif de l'enfant
- 4.2 Découverte du monde qui nous entoure
- 4.3 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques.

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

p 20

- 5.1 Le thème GLOBAL
- 5.2 Description du thème, ses déclinaisons
- 5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge
- 5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

p 22

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

1.1 Lieu et adresse – Environnement

L'accueil périscolaire se déroulera dans les locaux de l'Ecole Maternelle Anne Frank située 14 rue Jean Bart à La Madeleine.

Jours : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine en période scolaire.

La mairie de la madeleine vous accueille :
de lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15
03.20.12.79.79

La ville de La Madeleine se situe à quelques kilomètres de Lille. Sa population est d'environ 22 000 Madeleinois sur 284 hectares. La Ville est rattachée à la Métropole Européenne de Lille. Elle compte 11 écoles, 2 collèges, 1 lycée et de nombreux équipements culturels et sportifs dont une piscine, une médiathèque et un centre culturel d'animation.

La commune propose durant l'année scolaire et en période de vacances des accueils périscolaires et des accueils de loisirs pour les enfants scolarisés de la maternelle au lycée.

1.2 Organisateur

Organigramme :

Cet ALSH est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Enfance-Petite Enfance.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Ecole-Culture-Participation »	Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse »	Madame BRICHET Céline
Directrice Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés	Madame WISSOCQ Marion
Responsable de services Enfance-Petite enfance	(en cours de recrutement)
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis	Madame MUCKA Sandrine
Référent(e) de site	Monsieur LEFEBVRE Valentin

Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme MUCKA

Mme DEROO Christelle

Mr SADEK Moustapha

Coordinateurs

Dossiers animateurs – Contrats de travail
Heures de travail et Dupas Lebeda-API

Matériel pédagogique et municipal –
Fiches sanitaires enfants - Dossiers et
éléments administratifs

1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils périscolaire et de loisirs de la Ville de La Madeleine :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville, sur le portail famille ou en Mairie, au service Enfance-Petite Enfance).

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les élèves et se fait au sein de chaque école publique dans une salle adaptée aux activités proposées ou dans la cour.

L'accueil se déroule les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

En maternelle

Le matin de 7h30 à 8h30. Les enfants sont ensuite accompagnés dans les classes par les encadrants.

Le soir de 16h40 à 18h30

En élémentaire

Le matin de 7h30 à 8h20. Les enfants sont ensuite accompagnés dans les classes ou dans la cour par les encadrants.

Le soir de 17h30 à 18h30

Le service de cantine est ouvert à tous les élèves. Pour des raisons de commodité et dans une logique de proximité, les élèves des classes maternelles sont accueillis dans le réfectoire de leur école.

Le service de cantine commence immédiatement après le temps d'enseignement du matin et s'achève au début du temps d'accueil précédant l'entrée en classe l'après-midi. Il comprend le temps du repas et le temps d'animation durant la pause méridienne.

1.4 L'équipe d'encadrement

Composition et nombre :

Accueil périscolaire du matin	Pause méridienne	Accueil périscolaire du soir
Valentin Lefebvre (référent) + 1 atsem	- Valentin Lefebvre - 1 agent polyvalent - 3 ATSEM - 2 agents d'entretien	- Valentin Lefebvre - Bintou Sacko - Denis (animatrice) - 1 agent polyvalent

- Les rôles et fonctions de tous

RÉFÉRENT DE SITE

Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale des enfants et de l'équipe
- Veiller au bon déroulement de l'accueil et régler les dysfonctionnements éventuels
- Prendre en charge les démarches administratives (pointages, bilan, évaluation...)
- Respecter le mode de fonctionnement interne de la Ville
- Avoir un devoir de réserve en tant que représentant de la Ville
- Respecter les échéanciers de travail
- Assurer une veille réglementaire, se tenir informer des instructions départementales de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Rendre l'ensemble des pièces, des outils et du matériel confié
- Assurer le pointage des présents, gérer la tablette et remettre les fiches de pointage au service
- Echanger régulièrement avec le coordinateur
- Préparation du plan d'évacuation des locaux
- Gestion des documents des animateurs (diplômes, bulletin n°3, carnet de vaccination...) et des documents des enfants (ex : fiches sanitaires)
- Préparation des documents en cas de contrôles / Mettre à jour les documents de l'affichage obligatoire
- Gestion des ordonnances, des traitements, du stockage des médicaments
- Préparation et gestion des trousse de secours, en responsabilisant les animateurs sur l'utilisation et la gestion
- Préparation et tenue du registre d'infirmerie

Encadrement des équipes

- Repérer les profils à recruter et encadrer les personnels
- Organiser et suivre les temps de travail des équipes (animateurs)
- Animer des réunions de préparation sur les temps d'accueil
- Faciliter l'intégration, accompagner les animateurs et les évaluer à mi-parcours et autant de fois que cela est nécessaire
- Tenir à jour les absences et les remplacements
- Prendre en charge un groupe d'enfants au même titre qu'un animateur
- Accompagner, assurer un rôle formateur auprès des équipes d'animation, apporter soutien technique et motivation.
- Respecter et faire respecter le matériel mis à disposition

Gestion des relations avec les familles

- Accueillir, informer et dialoguer avec les parents et les enfants
- Remonter les informations importantes au coordinateur

Elaboration et mise en œuvre du projet pédagogique

- Elaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique pour tous les temps périscolaires en lien avec le PE et les orientations éducatives de la Ville.
- Veiller au respect des chartes d'occupation et du règlement de fonctionnement de accueils périscolaires et de loisirs municipaux
- Evaluer le projet, centraliser les bilans, transmettre un bilan global le dernier jour de chaque période au coordinateur.
- Valider les propositions d'animation, rédiger et transmettre les plannings en veillant au rythme de l'enfant,
- Donner en temps réel les informations utiles aux coordinateurs (dysfonctionnements, chiffres, pointages, heures équipes, etc.)

- Participer aux réunions de coordination

Rôle de l'animateur

Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Connaître le nombre d'enfants présents / compter les enfants à chaque fois que cela est nécessaire (lors des déplacements, avant pendant et après chaque activité...)
- Connaître le règlement de fonctionnement et les procédures de la Ville.
- Appliquer les consignes de la hiérarchie.
- Connaître la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs.
- Echanger régulièrement avec le référent / le directeur et donner en temps réel les informations utiles.

Encadrement des enfants

- Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre.
- Accompagner les enfants dans la vie quotidienne.
- Respecter et faire respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants lors des déplacements et/ou au sein de son activité.
- Veiller au bon déroulement des temps de transition (début et fin de séance).
- Donner en temps réel les informations utiles au Référent de site / Directeur
- Savoir effectuer des « soins » (coups, égratignures...) et tenir le cahier d'infirmier

Animation des temps d'accueil

- Préparer et ranger le matériel et la salle tout en respectant la charte des locaux.
- S'adapter à l'âge et au rythme des enfants.
- Préparer un planning d'activité en tenant compte des moyens mis à disposition par la Ville.
- Utiliser les outils spécifiques imposés par la Ville.
- Prendre en charge son groupe d'enfants.
- Proposer et animer les activités du planning élaboré en équipe (proposer des activités variées et originales)
- Être moteur dans la gestion du groupe et accompagner les enfants afin qu'ils soient acteurs de l'activité ; participer pour montrer l'exemple.
- Prévoir un temps avec les enfants pour le rangement en fin de séance.
- Transmettre au référent de site un bilan d'activité.
- Aborder la thématique du projet dans tous les moments de l'accueil.
- Se montrer polyvalent et animer tout type d'activité.
- Faire face à l'imprévu.

Administratif

- Participer à l'élaboration du Projet Pédagogique, adhérer et assurer la mise en œuvre
- Tenir le cahier d'événements et le cahier d'infirmier.
- Tenir le cahier de présence.
- Participer à des réunions de préparation, être force de proposition.
- Prévenir sa hiérarchie en cas d'absence.
- Participer activement à son évaluation en milieu et fin de période.

Rôles et fonctions des ATSEM (sur les temps périscolaires)

- Assurer la sécurité physique, morale et affective
- Encadrer les enfants pendant les accueils
- Proposer des activités adéquates, variées, des jeux adaptés à l'âge et au projet pédagogique pendant ces temps d'accueil

- Être un référent pour l'enfant
- Adapter son comportement au groupe d'enfant
- Respecter les choix et le rythme de chaque enfant
- Savoir travailler en équipe
- Instaurer un climat de confiance et de sécurité auprès des enfants

Le personnel de service

- Entretien des locaux
- Mise en place de la salle de la restauration
- Service pendant le temps de la restauration
- Vérification des livraisons de repas (quantité, qualité, etc.)
- Transmission d'informations au référent du site

1.5 Les horaires (des encadrants + rôles dans chaque temps)

	<u>Référent périscolaire</u>	<u>Equipe</u>
<u>Accueil périscolaire matin</u>	7h25 à 9h40 Accueil des parents et des enfants le matin, proposer différents coins d'accueil (dessins, jeux de société, jeux de construction ...), Il assure également le pointage de la journée et transmet les effectifs en mairie ainsi qu'aux Agents d'entretien	7h30 à 8h30 Accueil des enfants, proposer différents coins d'accueil (dessins, jeux de société, jeux de construction ...), assure la bonne transition avec le temps scolaire, est une aide pour le référent.
<u>Pause méridienne</u>	11h15 à 14h Prendre en charge les enfants mangeant à la cantine dans leurs classes, il accompagne l'enfant tout au long de son repas. Il gère les imprévus.	11h30-13h30 Prendre en charge les enfants mangeant à la cantine dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant la cantine, aide au service, proposer des animations aux enfants. Respecter les objectifs du projet pédagogique.
<u>Accueil périscolaire soir</u>	16h15 à 18h45	16h30-18h30

	Prendre en charge les enfants allant à l'accueil dans leurs classes, service du goûter, accueil des parents, proposition d'activité aux enfants, pointage, fermeture de l'école	Prendre en charge les enfants allant à l'accueil périscolaire dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant le goûter, proposition de différentes activités aux enfants en respectant le thème et les objectifs, accueil des parents.
--	---	--

Le référent de site est présent sur tous les temps et permet ainsi d'être un véritable repère pour les enfants, parents, enseignants. Il permet également d'assurer une certaine continuité dans le fonctionnement.

1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation.

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les équipements de la Ville utilisés.

La Ville dispose de différentes salles de sport et de spectacle qu'il est possible d'utiliser sous réservation.

La mairie met également à disposition des bacs de jeux, de cuisine, de livres, de matériel sportif ... qu'il est possible de réserver (stockés au sous-sol de la mairie).

1.7 Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville.

Concernant le périscolaire, la Ville alloue un budget spécifique pour le matériel pédagogique, les jeux de société, les livres, le matériel sportif.

1.8 Les partenariats : CAF, démarche qualité, les papillons Blancs

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Enfance-Petite Enfance par mail à l'adresse suivante : service-famille@ville-lamadeleine.fr ou via le portail famille.

Accueils des enfants en situation de handicap :

La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants présentant des besoins particuliers.

Cet engagement a été conforté par un partenariat avec le Pôle Ressource Handicap porté par la CAF et l'association les Papillons Blancs.

Ainsi, les responsables, les encadrants des accueils périscolaires (enfance et ados) et les ATSEM ont participé dans un premier temps à une session de sensibilisation de 2 jours encadrée par 3 formatrices des papillons blancs afin de connaître les types de handicap, s'approprier des outils, des méthodes permettant l'inclusion des enfants dans les différents accueils de loisirs et dans un second temps à une immersion au sein d'Instituts Médicaux Educatifs d'1 journée à la rencontre d'enfants et de professionnels.

Depuis l'été 2022, dans le cadre de ce même partenariat avec la CAF, la Ville a été en mesure de recruter des animateurs qualifiés dédiés à l'encadrement individuel des enfants ayant des besoins spécifiques.

Cette action est destinée aux enfants bénéficiaires de l'AEEH.

Cet encadrement spécifique sera de nouveau proposé lors des accueils de loisirs des mercredis et des petites vacances.

Actions financées avec le soutien de la CAF du NORD.

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

2.1 Vie quotidienne – Développement des moments de la journée (journée type)

7h30-8h15	Accueil échelonné des enfants - Jeux libres type 4 coins (lecture, dessins, construction, logique).
8h15-8h30	Rangement avec les enfants et l'ATSEM - Passage aux toilettes - Accompagnement des enfants dans leur classe
11h30-12h15	Les encadrants vont chercher les enfants dans les classes - Premier service - Temps libre/Temps d'activité pour les enfants du

	2ème service
12h15-12h30	Rangement et passage aux toilettes avec les enfants du 2ème service
12h30-13h15	Temps libre pour les enfants du 1er service + accompagnement au dortoir des TPS/PS - 2ème service
13h15-13h30	Passage aux toilettes - retour dans les classes
16h30-17h	Les encadrants vont chercher les enfants de l'accueil périscolaire du soir dans les classes et passage aux toilettes - temps du goûter
17h-17h20	Passage aux toilettes - Temps de rassemblement (discussion, histoire, chants, annonce des activités du soir)
17h20-18h30	Temps d'activités

Le repas : Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

Aménagement des transitions entre les temps de la journée

Les enfants seront accompagnés et pris en charge par l'équipe directement dans leur classe pour les temps périscolaires en accord avec l'équipe d'enseignants. Un encadrant par classe ou pour 2 classes (4 classes pour 3 encadrants, le soir seulement.) Nous mettrons en place un tableau de présence et de choix des activités afin de proposer un repère supplémentaire et faciliter les temps de transition entre le temps scolaire et périscolaire.

2.2 Les activités

L'équipe d'animation propose des activités variées en rapport avec le thème et les objectifs pédagogiques. Les enfants ont le choix entre une activité en lien avec le thème proposée et encadrée avec les enfants ainsi que des temps d'autonomie et de collectifs (jeux de construction, puzzles, dessins, jeux de société.).

Les activités sont inscrites dans un planning disponible sur le site ou affiché aux portes. Elles seront adaptées à la tranche d'âge et elles ne seront pas obligatoires

2.3 La restauration (prestataire API)

La préparation des repas est réalisée selon les normes diététiques et sanitaires en vigueur.

Composition des menus: La ville de La Madeleine demande au prestataire retenu pour la cantine d'appliquer les recommandations nutritionnelles du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEM-RCN) mis en place par le Ministère de l'économie et des finances. Les menus sont élaborés par période scolaire sous la responsabilité et le contrôle d'une diététicienne. La composition des menus est portée à la connaissance des familles par voie d'affichage dans les écoles, en mairie, sur le site internet (www.ville-lamadeleine.fr) et l'application smartphone de la ville. Les menus affichés peuvent néanmoins, de manière ponctuelle, subir des modifications liées aux contraintes d'approvisionnement du prestataire.

Confection des repas : La confection des repas est confiée à un prestataire retenu sur la base d'un cahier des charges strict élaboré par la Ville. Les repas sont préparés en cuisine centrale au restaurant Kléber et acheminés en liaison chaude vers les réfectoires des écoles.

Consommation des repas : Parallèlement à sa politique nutritionnelle, la Ville de La Madeleine poursuit une politique d'éducation au goût. Dans cette optique, les enfants se voient proposer chacun des aliments composant le repas. Le service de restauration est un service collectif ; chaque enfant consomme par conséquent le même repas.

2.4 Règles de vie

Les règles pour les enfants

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

Le négociable et le non négociable :

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

Les téléphones portables doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'accueil sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,...), avec l'accord des parents.

Les retards (abusifs) et les absences non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (réfèrent de site **et** Mairie)

Pendant les temps de repas, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions.

2.5 Sécurité : procédures de la Ville

Différentes procédures ont été mises en place par la ville afin de faciliter le fonctionnement des accueils et garantir la sécurité des enfants. Parmi elles, on trouve les procédures : PPMS, incendie, accident ville, absence référente, ...

Les numéros utiles :

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents.

Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.

2.6 La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement de l'accueil. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, et les plannings seront visibles. Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

2.7 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

3.1 Le contexte réglementaire

L'encadrement des accueils périscolaires, en fonction de l'âge des enfants et des lieux d'accueil, répond d'une part aux règles établies et d'autre part aux normes d'encadrement (Ville et jeunesse et Sports) à savoir :

- 1 encadrant pour 10 enfants en périscolaire (JS)
- 1 encadrant pour 20 enfants pour la pause méridienne (Ville)

L'accueil fait l'objet d'une déclaration jeunesse et sports et répond au règlement de la ville.

3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 ans ½ à 6 ans

Besoins affectifs et sociaux	<ul style="list-style-type: none">• Rupture avec la famille difficile• Besoin d'assurance avec les adultes et recherche leur approbation• Jalousie fratrie• Repères fixes, réguliers : temporels, géographiques, affectifs• Affirmation de soi• Apprentissage de la vie collective• Développement des relations sociales• Développement du jugement moral• Exprime leurs sentiments, crise d'opposition dès 3 ans• Besoin d'être seul par moment, d'être en petit groupe• Curiosité concernant la sexualité, la naissance
Besoins intellectuels	<ul style="list-style-type: none">• Acquisition du langage et du Vocabulaire• Développement de la fonction symbolique avec un système de représentation mentale des objets et des êtres.• Curiosité croissante• Développement de l'imaginaire et de la créativité, goût pour le magique et le merveilleux• Construire et détruire• Plaisir immédiat
Besoins physiques	<ul style="list-style-type: none">• Contact avec le monde vivant, découverte du monde, des sensations, éveil des sens• Vivre et se reposer à son rythme• Grande importance de la vie quotidienne• Prendre de conscience de toutes les

	possibilités de son corps
Besoins psychologiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Apprentissage de l'autonomie, grandir, faire comme les grands donc devenir grand ● Imiter pour se construire ● Besoin de jouer seul à certains moments

Temps de repos :

Sieste : Nous considérerons que pour les enfants âgés de 4 à 6 ans, certains ont conservé le besoin physiologique de la sieste, d'autres n'ont plus besoin ni envie de dormir. Les enfants ont cependant besoin de récupérer. Leur proposer de se reposer est indispensable mais sans les forcer. Une sieste est souvent nécessaire pour compléter la nuit de l'enfant au moins jusqu'à l'âge de 4 ans.

Pour les plus petits (2/4 ans) le besoin de sieste est indéniable.

Temps calme : Après le déjeuner, l'équipe veillera à favoriser un retour au calme avant de raccompagner les enfants dans leur classe.

3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

La bienveillance et la bientraitance seront toujours de mise au sein de l'accueil.

La bienveillance participe à l'épanouissement de l'enfant. Être bienveillant c'est être attentif et s'assurer du bien-être et du bonheur des enfants. Avoir des paroles appropriées aux besoins, savoir écouter, porter un regard compréhensif et sans jugement sur un enfant. Être bienveillant c'est aussi poser un cadre juste et clair pour accompagner l'enfant dans la construction de ses repères

La bientraitance c'est agir dans l'objectif de répondre aux besoins de l'enfant à un instant donné. C'est avoir des comportements ou attitudes positives et constantes de respect, d'encouragement, de confiance, d'accompagnement, de patience et transmettre des valeurs éthiques et morales tout en gardant à l'esprit une posture professionnelle. La bientraitance c'est aussi la mise en place d'un lieu sécurisé et sécurisant pour l'enfant, dans lequel il va pouvoir s'émanciper de manière sereine.

3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap

Cf 1.8

3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :

« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations

de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

– Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.

L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

3.5 Outils spécifiques à l'accueil des maternelles

La ville a mis en place plusieurs outils pour l'ALSH, communs à tous les accueils :

- **Une fleur chronologique.** Celle-ci indique les temps forts de la journée (accueil, activité, repas, temps calme ...). Les enfants ont ainsi plus de facilité à se repérer dans le temps.

- **Un tableau des humeurs.** Celui-ci est personnalisable par les animateurs et les enfants. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs émotions au cours de la journée. Ce tableau peut s'utiliser sur plusieurs temps définis dans la journée, ou de façon autonome tout au long de la journée.

- **Une charte de vie également personnalisable.** Elle est définie et mise en place dès le premier jour de l'accueil, avec les enfants. Ainsi les animateurs et les enfants construisent ensemble les règles de leur groupe.

- **Des affiches d'identification des locaux.** Ces affiches sont mises à hauteur des enfants dans toutes les écoles, leur permettant d'avoir des repères visuels,

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- Favoriser la *construction de la personnalité des enfants et des jeunes.*

Il s'agit d'accompagner les enfants et les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- Développer la notion de *respect de soi et des autres.*

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage.

- Développer la notion de *respect de son environnement.*

Par le développement pour les enfants et les jeunes, et avec eux, d'une démarche participative liée aux enjeux que représentent la protection de la planète et la transition écologique.

Par l'encouragement, l'accompagnement, le suivi, la formation des équipes encadrantes pour la mise en place d'outils, d'actions, d'animations autour de la découverte de la nature, de la compréhension des enjeux écologiques (gaspillage alimentaire en restauration, l'apiculture et ses bienfaits comme plus généralement la faune et la flore, sensibilisation énergétique, recyclage...), afin de considérer l'importance de notre planète pour le bien de tous.

- Consolider la *socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.*

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et de la communication. C'est aussi favoriser entre les groupes d'âge en accueils et les différentes populations du territoire (enfants de 0 à 3 ans, personnes âgées..) les rencontres, les liens.

- Favoriser la *mixité sociale*

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- Favoriser la *découverte d'environnements nouveaux* et l'apprentissage de la *vie collective.*

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun. Des séjours courts, dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances, permettent de répondre à ces objectifs.

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :

- *Petite enfance* :

La Ville accorde une place importante à l'accompagnement du tout-petit en amont de son entrée à l'école (0-3 ans). Le sentiment d'estime de soi et de sécurité affective du jeune enfant lui sera essentiel pour son devenir. La notion de plaisir partagé sera développée à travers les actions mises en place (ateliers enfants parents dans le cadre des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents utilisant des supports tels que la musique, la danse, la motricité libre, la lecture, les conférences, les groupes de parole, le Lieu d'Accueil Enfants Parents).

En continuité, dans les Accueils Collectifs de Mineurs, la volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs... au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène...)

4.1 Développement des besoins et de la vie collective de l'enfant.

<ul style="list-style-type: none"> ● Développement des besoins. 	<p>En développant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Son autonomie - Sa créativité - Ses repères spatio/Temporel - Ses responsabilités - Son identité en collectivité
<ul style="list-style-type: none"> ● Développement de la vie collective. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se situer dans le groupe - Proposer des activités - Organisé son accueil avec des outils simples, compréhensifs (tableaux et étiquettes)

<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'évaluation et au bilan de l'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - Noter les plats en cantine - Rituel et Temps forts en groupe - Temps de débriefing avec les enfants sur les activités proposées
---	---

4.2 Découverte de soi et de ses capacités artistique / écologique

<ul style="list-style-type: none"> • La capacité Artistique 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre différentes techniques artistiques - Développer un savoir-faire et des connaissances dans ses œuvres - Laisser l'imaginaire de l'enfant transparaître sur ses réalisations - Laisser l'enfant prendre des initiatives pour qu'il découvre et réponde de lui-même à ses besoins
<ul style="list-style-type: none"> • La capacité écologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Activité à partir des matières recyclées - Sensibiliser les enfants sur le recyclage et leur apprendre à leur donner une seconde vie - Créer ses propres jeux personnalisés

4.3 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques.

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

5.1 Le thème GLOBAL

Le thème de l'accueil est "l'Art de Vivre".

5.2 Description du thème, ses déclinaisons

Pour l'année 2022- 2023, notre thème sera une découverte artistique sur différents mouvements, différentes techniques de différents pays en apportant une cohésion écologique sur les activités. L'art est un outil de développement majeur, voire vital pour l'enfant. Il s'affirme, développe sa confiance en soi.

<u>Période 1</u>	L'art Abstrait
<u>Période 2</u>	L'impressionnisme
<u>Période 3</u>	Le pop Art
<u>Période 4</u>	Ecole de Paris
<u>Période 5</u>	L'art naïf
<u>Période 6</u>	Land Art

Cette année nous allons mettre en avant des projets artistiques avec une transition écologique pour sensibiliser sur la protection de la planète et de sa valeur inestimable, En animant diverses activités et divers temps forts adaptés au public.

5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

Nous proposerons des activités manuelles, sportives, jeux, expressions, etc... et veillerons à l'adaptation de chacune d'entre elles aux différentes tranches d'âges. Les enfants seront, quant à eux, acteurs de leur temps périscolaire et auront le choix de leurs loisirs.

5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ce qui doit être acquis en cours d'année 2022- 2023, c'est de voir l'enfant épanoui, autonome, dans un groupe bienveillant. L'équipe et l'enfant doivent communiquer au mieux pendant la vie quotidienne pour répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis. Pour le thème, l'enfant avancera en apprenant de nouvelles techniques artistiques. Il apprendra aussi différents mouvements qui ont marqué l'histoire, ses compétences seront élargies et il développera sa créativité, sa confiance en soi, sa prise d'initiative.

Pour Finalité, l'enfant aura découvert ses capacités artistiques et écologiques, grâce à l'équipe et sa pédagogie constructive.

ANNEXES

Très satisfaisant	1
Satisfaisant	2
Moyen	3
Insatisfaisant	4
Très insatisfaisant	5

Grille d'évaluation du projet de fonctionnement

Intitulé	1	2	3	4	5	Remarques
Les locaux sont adaptés à l'accueil						
Les outils de la ville sont utilisés						
Gestion temps de repas et goûter						
Le thème est visible						
Les activités sont adaptées						
Temps calme/de détente et temps libre respectés						
Transmission des informations et communication avec les familles						
Les attitudes des animateurs sont bienveillantes et bienveillantes						
Les affichages obligatoires sont en place						
Les présences et les réservations des repas/goûter sont faites à temps.						
Les enfants ont participé aux activités						
La communication avec l'organisateur						

Grille d'évaluation du projet pédagogique

	1	2	3	4	5	Commentaires
Développement des besoins et de la vie collective de l'enfant						
Autonomie et responsabilité de l'enfant dans l'accueil						
Adopter une pédagogie constructive pour développer la créativité de l'enfant						
Choix multiples des activités						
les enfants savent se repérer dans l'accueil et sur les temps d'activités						
Respect des temps forts						
Remise en question sur les projets et les remarques des enfants						
savoir s'adapter au public						
Savoir organiser sa journée avec les enfants						
Noter les plats de la cantine						
Connaître toute l'équipe ainsi que leur rôle						
Découverte de soi et de ses capacités artistique / écologique						
Apprendre différentes techniques artistiques						

Réaliser un projet concis.						
Laisser l'enfant prendre des initiatives pour qu'il découvre et réponde de lui même à ses besoins						
Laisser l'imaginaire de l'enfant transparaître sur ses oeuvres						
Mise en place de poubelles de tri						
Utilisation du matériel de récupération lors des activités						
Création de jeux pour l'accueil						

Grille d'évaluation du projet d'activités.

Intitulé	1	2	3	4	5	Remarques
Les enfants ont eu le choix						
L'activité est en lien avec le projet pédagogique						
L'activité est adaptée à la tranche d'âge						
Les enfants ont participé au bilan						
Les remarques des enfants ont été prises en compte						
Utilisation de matériel de récupération						
Implication des enfants						